



CHECK AGAINST DELIVERY  
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

STATEMENT BY

AMBASSADOR PAUL HEINBECKER  
PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

TO THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY ON

MEASURES TO ELIMINATE INTERNATIONAL TERRORISM: REPORT OF THE  
SECRETARY-GENERAL (A/56/160 AND CORR.1 AND ADD.1\*\*(166)

NEW YORK, 4 OCTOBER 2001

---

DÉCLARATION DE

L'AMBASSADEUR PAUL HEINBECKER  
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

SUR

LES MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL:  
RAPPORT DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL (A/56/160 ET CORR.1 ET ADD.1\*\*(166)

NEW YORK, LE 4 OCTOBRE 2001



Mr. President,

On behalf of the Government and people of Canada, I begin today by expressing condolences to the families of the people--the vast majority Americans but also Canadians and many other nationalities, -- who died in the terrorist attack of September 11. I also express the profound sympathies of the staffs of the Permanent Mission and of the Consulate of Canada. The people who lost their lives were our neighbours, our friends, our acquaintances, the firemen from our local stations, the policemen from our local precincts. We are New Yorkers like they were New Yorkers. There but for the grace of God went any one of us in this room. This debate is about honouring the memories of the dead in New York, Washington, and Pennsylvania and the countless other innocent victims of terrorism around the world.

Fate does not play favourites; there is no safe distance from terrorism and there is no diplomatic immunity from evil. This time we have been the lucky ones. But that luck carries with it a most solemn duty.

And so on behalf of the Government and people of Canada, I express Canada's resolve neither to forget nor to forgive the perpetrators of these heinous acts nor to rest until they are brought to justice. I am here to pledge Canada's full participation in the struggle that lies ahead.

The right of Canada, and of the United States and of all UN members, to self-defence is clear under international law, enshrined in the United Nations' charter and recognized again most recently in Security Council Resolutions 1368 and 1373. Canada has joined in the invocation by the North Atlantic Treaty Organization (NATO) of Article V, the mutual defence article, of the North Atlantic Treaty. We are prepared to participate fully in this effort.

The Government of Canada fully supports the Secretary-General in his appeal to all member states to ratify and implement all existing counter terrorism instruments. Canada has implemented 10 of the counter terrorism conventions and the government will introduce shortly the requisite legislation to implement the remaining two – against terrorist bombings and the financing of terrorism. With respect to the draft comprehensive Convention against terrorism as well as the draft Convention against nuclear terrorism, we urge all member states to join us in surmounting the remaining difficulties and completing the negotiations this fall. If not now, when? If not by this Assembly, by whom?

Success against terrorists requires cooperative and coordinated action. To succeed, we need an active and forward defence; we must also take the fight to them. We must keep them on the defensive, without safe haven or succour. Combining a good domestic defence with an active offence is the only way nations of the world will be able to exercise effectively their right to self-defence and to restore an acceptable measure of security.

The Government of Canada commends the Security Council for the outstanding work it has done in Resolution 1373. The wide range of action prescribed in that resolution--from denying financing and safe haven to encouraging compliance and implementation--will take the fight to the terrorists. We particularly applaud the decision of the Council to establish a committee to monitor the implementation of the resolution and the call for States parties to report on actions taken in accordance with this resolution. What monitoring mechanisms on compliance with international obligations ensure is that commitments are matched by action, that words are matched by deeds. States that are genuine in their pledges to fight terrorism need not fear the oversight of their peers.

Canada is already largely in compliance with resolution 1373. On Tuesday of this week, Ottawa promulgated regulations under Canada's United Nations Act to implement key provisions of the resolution, including prohibiting financing and fundraising for, as well as freezing the assets of, terrorists. The government is urgently reviewing existing legislation and administrative practices to ensure that the legislation to determine what else needs to be done to put Canada into full compliance with the remaining provisions of the resolution. In response to the Secretary-General's recent appeal, we have contributed an additional \$6 million to help the dispossessed of Afghanistan; if circumstances warrant providing more assistance, we will provide more. We also stand ready to help those who might need technical assistance in drawing up their own legislation, as we have done for those who needed help in giving legislative effect to the undertakings they have made with respect to the International Criminal Court. We count on others likewise to assist in this capacity building.

We Canadians will work with our American friends and neighbours to make our respective North American homelands as secure as two open democratic societies can be. In doing so, we will be true to our values and we will draw strength from our diversity. At the same time, we will take the steps we judge necessary to insure the safety of Canadians and to re-assure our American neighbours that the Canadian border is not now, and will not become, an insecure backdoor into their heartland. By the way, on this score, it is worth noting that to this point there has been no evidence that the perpetrators of the September 11 attacks crossed the border into the United States from Canada. Still, we know that we, like others, have work to do to enhance our common security and we are resolved to do it.

To oversee the Canadian effort, and to address immediate concerns, Prime Minister Chrétien announced Monday the creation of an Ad hoc Committee of Ministers on Public Security and Anti-Terrorism under the leadership of the Minister of Foreign Affairs, the Honourable John Manley. The committee will review legislation, regulations, policies and programs, including those bearing on Canada's relations with the United States, to enable the government to promptly adjust Canada's approach to public security.

We recognize that national action and bilateral cooperation are necessary but not sufficient to ensure our national security. Much more is required. As the Secretary-General pointed out in opening this debate, as terrible as the crimes of September 11 were, they would have been much worse if the terrorists had had access to weapons of mass destruction. It is, therefore, also our duty here in this chamber to work together to strengthen the global norms against the proliferation and use of weapons of mass destruction. Let us enhance the non-proliferation regime by ratifying the Comprehensive Test Ban Treaty (CTBT), expanding the Missile Technology Control Regime (MTCR) and proceeding to conclude the Biological Weapons Protocol, let us also build on the modest results of the Small Arms Conference of July. Let us ratify as well the statute of the International Criminal Court and universalize the Ottawa Convention on Landmines. Let us recognize that à la carte multilateralism will not make any of us safer. Clearly, strong multilateral cooperation in fighting terrorism is necessary.

To advance that cooperation we should also innovate to strengthen our present anti-terrorism instruments. Why not consider new bodies with strong and specific counter-terrorism mandates and adequate resources to lead and coordinate our efforts. Why not borrow some of the features of the MTCR? Why not set up a dedicated secretariat body with a mandate for research and capacity-building? Why not a High Commissioner or a Special Representative of the Secretary-General for terrorism?

Mr. President, the terrorists sought to sow fear but they are reaping outrage. They sought to sow innocent civilians, but they have galvanized world opinion against themselves and their twisted enterprise. They have induced neither retreat nor resignation but instead a whole host of concrete actions aimed at them. Rather than strike a blow against the rule of law, they have struck a unifying chord among nations.

The world is watching us this week. Our words will be noted, our commitments entrusted to memory. But our promise to honour the victims of terrorism will be judged not by what we say but by what we do.

The opportunity and privilege to do genuine and enduring good are given to few. That opportunity and challenge have been given to us. Let us discharge our obligations to the victims. Let us seize the moment, by showing that the killing of innocents is never justifiable. And that the rule of law must always prevail over hate. Let us lose no time in doing our duty. Let the terrorists rue the day they challenged the common decency of humanity.

Thank you, Mr. President



Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par présenter les condoléances du Gouvernement et du peuple canadiens aux familles des personnes – américaines dans leur vaste majorité mais aussi canadiennes et de nombreuses autres nationalités – qui ont péri dans l’attaque terroriste du 11 septembre. J’offre aussi les sympathies profondes du personnel de la mission permanente et du consulat canadien. Ceux qui ont perdu la vie étaient des voisins, des amis, des connaissances, des sapeurs-pompiers de nos casernes locales, des policiers de nos postes de police locaux. Nous sommes New-Yorkais comme ils l’étaient. Mais, par la grâce de Dieu, aucun de ceux qui sont aujourd’hui présents dans cette salle n’étaient sur les lieux du drame. Le débat aujourd’hui vise à honorer la mémoire de ceux qui sont morts à New York, à Washington et en Pennsylvanie et des millions de victimes innocentes d’autres actes de terrorisme dans le monde entier.

La destinée ne fait pas de favoritisme ; il n’y a pas de distance de sécurité du terrorisme et aucune communauté diplomatique ne peut protéger du Mal. Cette fois-ci, nous sommes parmi les chanceux, mais cette chance nous confère un devoir sacré.

C’est pourquoi, au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, j’exprime notre détermination à ne pas oublier ni pardonner aux auteurs de ces actes odieux, ni prendre du répit tant qu’ils n’auront pas été traduits en justice. Je suis ici aujourd’hui pour proclamer l’engagement du Canada à participer pleinement à la lutte qui nous attend.

Le Canada reconnaît le droit des États-Unis, de les membres de l’ONU ainsi que notre propre droit à l’autodéfense en vertu du droit international enchâssé dans la Charte des Nations unies et reconnu à nouveau plus récemment par les résolutions 1368 et 1373 du Conseil de sécurité . Le Canada s'est associé à l'OTAN pour invoquer l'Article V du Traité de l'Atlantique Nord concernant la défense mutuelle. Nous sommes prêts à participer pleinement à cet effort.

Le gouvernement du Canada appuie sans réserve l’appel que le Secrétaire général a lancé aux États membres. Il faut ratifier et mettre en oeuvre les instruments en vigueur de lutte contre le terrorisme. Le Canada a donné effet à dix (10) des conventions contre le terrorisme. Il introduira au Parlement dans les prochains jours les deux conventions restantes – celle réprimant les attentats terroristes à l’explosif et celle réprimant le financement du terrorisme. Nous exhortons tous les États Membres à se joindre à nous afin de surmonter les difficultés qui subsistent et mener à bonnes fins les négociations en vue de l’adoption d’une convention générale sur le terrorisme international, ainsi que d’une convention contre les actes de terrorisme nucléaire dès cet automne. Si nous ne le faisons pas maintenant, quand donc le ferons-nous? Si ce n'est pas cette assemblée qui le fait, qui donc le fera?

Le succès contre les terroristes nécessite une riposte offensive coordonnée fondée sur la coopération. Nous devons porter le combat chez eux. Nous devons les garder sur la défensive et les empêcher de trouver refuge ou secours. Combiner une bonne défense avec une bonne attaque est le seul moyen pour le monde de rétablir la sécurité.

Le Canada se félicite de l'adoption de la résolution 1373 du Conseil de sécurité, qui est une résolution véritablement historique. Les mesures qui sont prescrites dans cette résolution couvrent tous les aspects de la riposte que nous devons opposer ; elles vont du refus d'accorder un financement ou de donner refuge aux mesures visant à encourager l'application et le respect de l'application des instruments. Nous nous félicitons en particulier de la décision du Conseil de créer un comité chargé de suivre l'application de la résolution et l'appel lancé aux États parties de rendre compte des mesures qu'ils auront prises conformément à cette résolution. Ce que les mécanismes de suivi du respect des obligations internationales garantissent, c'est que les engagements soient traduits en action et que l'action soit à la mesure des mots. Les États qui sont sincères dans leur engagement à lutter contre le terrorisme n'ont pas à craindre le contrôle de leurs pairs.

Le Canada applique déjà largement les dispositions de la résolution 1373. Mardi de cette semaine (le 2 octobre), Ottawa a promulgué une réglementation en vertu de la loi sur les Nations Unies pour mettre en oeuvre des dispositions clefs de la résolution, incluant l'interdiction de financer et de lever des fonds ainsi que le gel des avoirs des terroristes. Le Gouvernement revoit de façon urgente la réglementation et les pratiques administratives existantes afin d'identifier ce qui doit être fait pour que le Canada se conforme pleinement aux autres dispositions de la résolution. En réponse à l'appel lancé récemment par le Secrétaire général, nous avons apporté une contribution complémentaire de 6 millions de dollars pour aider les populations déshéritées de l'Afghanistan et, si les circonstances exigent de fournir plus d'assistance, nous le ferons. Nous sommes également prêts à aider ceux qui pourraient avoir besoin d'une assistance technique pour élaborer leur propre législation, comme nous l'avons fait pour ceux qui ont besoin d'aide pour traduire dans leur législation leurs obligations au titre de la cour pénale internationale. Nous invitons les autres États membres à participer à cet effort de renforcement des capacités.

Nous travaillerons avec nos voisins et amis américains pour rendre notre région de l'Amérique du Nord aussi sûre que peuvent l'être deux sociétés démocratiques ouvertes. Ce faisant, nous serons fidèles à nos valeurs et tirerons la force de notre diversité. En même temps, nous prendrons les mesures voulues pour garantir la sécurité des Canadiens et assurer nos voisins américains que nous ne sommes pas et ne deviendrons pas une menace pour eux. Il convient de noter que jusqu'à présent rien ne permet d'affirmer que les auteurs des attaques du 11 septembre sont entrés aux États-Unis à partir du Canada. Néanmoins, nous savons que, tout comme eux, nous avons un travail à faire pour améliorer notre sécurité commune et nous sommes résolus à le faire.

Pour superviser l'effort du Canada et s'attaquer aux préoccupations immédiates, le Premier Ministre Jean Chrétien a annoncé hier la création d'un Comité spécial des Ministres sur la Sécurité publique et l'Anti-terrorisme placé sous la direction du Ministre des affaires étrangères, M. John Manley. Le comité examinera les règles, législations, politiques et programmes,

inclusif ceux portant sur la relation du Canada avec les États-Unis, afin de permettre au gouvernement d'adapter promptement son approche en matière de sécurité publique.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général en ouvrant ce débat, aussi que terribles que soient les crimes du 11 septembre, ils auraient pu être pires si les terroristes avaient eu accès à des armes de destruction massive. Il est donc aussi de notre devoir de renforcer les normes mondiales contre la prolifération et l'utilisation des armes de destruction massive. Affermissons le régime de non-prolifération en ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais, en élargissant le régime de contrôle de la technologie des missiles et en faisant le nécessaire pour conclure le protocole sur les armes biologiques. Mettons également à profit la Conférence sur les armes légères tenue en juillet. Ratifions le statut de la cour pénale internationale et universalisons la Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel. Refusons d'accepter que le multilatéralisme à la carte assurera davantage notre sécurité. De toute évidence, une coopération multilatérale forte est nécessaire dans la lutte contre le terrorisme.

Nous devrions innover pour renforcer nos instruments actuels de lutte contre le terrorisme. Pourquoi ne pas envisager de créer de nouveaux organes dotés d'un mandat clair et précis en matière de lutte contre le terrorisme et de ressources suffisantes pour conduire et coordonner nos efforts ? Pourquoi ne pas créer un équivalent du régime de contrôle de la technologie des missiles pour la lutte anti-terrorisme ? Pourquoi ne pas désigner un organe du Secrétariat avec un mandat particulier pour la recherche et le renforcement des capacités ? Pourquoi ne pas nommer un Haut-Commissaire ou un représentant spécial du Secrétaire général pour le terrorisme ?

Monsieur le Président, les terroristes ont cherché à semer la peur mais ce qu'ils ont récolté, c'est notre profonde indignation. Ils ont cherché à intimider des civils innocents mais ils ont galvanisé l'opinion mondiale contre eux-mêmes. Ils ne nous ont contraints ni à battre en retraite ni à nous résigner ; au contraire, ils ont suscité tout un train de mesures concrètes dirigées contre eux. Plutôt que de porter un coup fatal à l'état de droit, ils ont sonné une note d'union entre les nations.

Le monde nous observe cette semaine. Nos paroles seront notées, nos engagements seront gardés en mémoire. Mais notre détermination à honorer les victimes du terrorisme ne sera pas jugée à ce que nous disons mais à ce que nous ferons.

Rares sont ceux qui ont l'occasion et le privilège de faire du bien, d'une manière authentique et durable. Cette occasion et ce défi nous ont été donnés. Acquittons nous de nos obligations vis-à-vis des victimes. Saisissons le moment, en montrant que le meurtre d'innocents ne saurait jamais se justifier et que la primauté du droit doit toujours prendre le pas sur la haine. Ne perdons pas de temps à nous acquitter de notre devoir. Faisons regretter aux terroristes le jour où ils ont bafoué la décence commune de l'humanité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Les actes terroristes sont des attaques contre les principes universels de la dignité humaine, de la paix, de la démocratie et de la liberté, principes fondamentaux sur lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

Le terrorisme est également une attaque contre les droits de l'homme les plus fondamentaux : le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit d'exercer ses droits civils et politiques dans un environnement libre de toute violence et intimidation. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres, individuellement et collectivement, de nous souvenir des victimes par les actions que nous mènerons.

Le terrorisme est également une attaque contre les droits de l'homme les plus fondamentaux : le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit d'exercer ses droits civils et politiques dans un environnement libre de toute violence et intimidation. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres, individuellement et collectivement, de nous souvenir des victimes par les actions que nous mènerons.

Le terrorisme est également une attaque contre les droits de l'homme les plus fondamentaux : le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit d'exercer ses droits civils et politiques dans un environnement libre de toute violence et intimidation. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres, individuellement et collectivement, de nous souvenir des victimes par les actions que nous mènerons.

Le terrorisme est également une attaque contre les droits de l'homme les plus fondamentaux : le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit d'exercer ses droits civils et politiques dans un environnement libre de toute violence et intimidation. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres, individuellement et collectivement, de nous souvenir des victimes par les actions que nous mènerons.

Le terrorisme est également une attaque contre les droits de l'homme les plus fondamentaux : le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit d'exercer ses droits civils et politiques dans un environnement libre de toute violence et intimidation. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres, individuellement et collectivement, de nous souvenir des victimes par les actions que nous mènerons.

Le terrorisme est également une attaque contre les droits de l'homme les plus fondamentaux : le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit d'exercer ses droits civils et politiques dans un environnement libre de toute violence et intimidation. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres, individuellement et collectivement, de nous souvenir des victimes par les actions que nous mènerons.